

COMMUNIQUE

Décret relatif à l'obligation de certification des logiciels d'aide à la prescription médicale et des logiciels d'aide à la dispensation.

Faisant suite à la récente publication du décret relatif à l'obligation de certification des logiciels d'aide à la prescription médicale (LAP) et des logiciels d'aide à la dispensation (LAD), les éditeurs de la FEIMA ont jugé nécessaire d'apporter les clarifications suivantes.

Les LAP des éditeurs de la FEIMA permettent d'ores et déjà aux prescripteurs de faire face aux obligations stipulées dans le décret du 14 novembre 2014, conformément aux procédures qui ont permis leur certification sur la base de la version 1 du référentiel publié par la Haute Autorité de Santé en 2009.

Les évolutions qui résulteraient d'un alignement du référentiel HAS sur les définitions du décret du 14 novembre 2014 ne pourront être réalisées par les éditeurs de LAP qu'après publication d'une nouvelle version du référentiel par la HAS et mise en œuvre des nouvelles procédures ad hoc par l'organisme certificateur.

S'agissant des LAD, pour lesquels aucune procédure de certification n'était entrée en vigueur jusqu'alors, ***les éditeurs ne seront en mesure de soumettre leurs produits à la certification qu'après publication du référentiel de certification des LAD par la HAS, mise en œuvre des procédures ad hoc par l'organisme certificateur et prise en compte du délai nécessaire à la transcription des évolutions dans le code des LAD ainsi que du délai d'instruction des dossiers par l'organisme certificateur.***

A propos de la FEIMA

En rassemblant les principaux éditeurs du secteur médical et paramédical ambulatoire, la FEIMA est forte d'une représentativité de plus de 70% des professionnels de santé libéraux (informatisation de près de 200.000 professionnels du secteur ambulatoire français).

L'engagement de ses membres s'exprime sur nombre de dossiers, au premiers rangs desquels interopérabilité des SIS, échanges et partage de données de santé, évolution du poste de travail des professionnels de santé, accompagnement des nouvelles organisation sanitaires et médico sociales, coordination des prises en charge, processus de certification, développement des usages des services proposés aux professionnels du secteur.

Contacts :

Francis MAMBRINI

Président

Tél. : +33 (0)1 49 09 23 03

francis.mambrini@cegedim.fr

Emmanuel FRETTI

Vice Président

Tél. : +33 (0)2 35 12 19 61

emmanuelfretti@isipharm.fr

Marc BIRLING

Trésorier

Tél. : +33 (0)4 90 84 20 20

marc.birling@cbainfo.fr